

2/3) Ratification de l'adjudication du 5 Août 1964, approuvée le 28 Août 1964, relative aux travaux de construction d'un bâtiment communal au lieu-dit " LA BRETAGNE ".

Mme BENAIRD donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'adjudication en date du 5 Août 1964, approuvée le 28 Août 1964, relative aux travaux de construction d'un bâtiment au lieu-dit " LA BRETAGNE " (adjudicataire : la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ENTREPRISES).

Ces travaux dont le montant s'élève à 14.581.127.frs.CFA. seront payés sur les disponibilités du chap. 230-196 du budget 1965 (emprunt).

Je vous demande également d'approuver le contrat d'honoraires passé avec le Cabinet Jean HERRARD, architecte, qui a été chargé de l'établissement d'un avant-projet, d'un projet d'exécution accompagné d'un devis descriptif et d'un devis estimatif, d'un cahier des charges ainsi que de toutes les pièces nécessaires à la mise en adjudication des travaux en cause.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Approuvé,

Adopté à l'unanimité.

A. Denis le 29
septembre 1965
M. le Préfet, le
Secrétaire Général

Suite: Voir page 124

Signé: J. Richard.